Image not found or type unknown

Déclaration naissance enfant né a l’étranger

Par **corso133**, le **25/06/2016** à **09:23**

Hello,

Ma sœur française a besoin d'aide s'il vous plaît. Elle a épousé un brésilien et a eu un enfant avec lui qui est né il y a 7 mois au Brésil, le bébé a été déclaré uniquement auprès des autorités locales et non françaises (consulat). Maintenant elle est rentrée en France et voudrais savoir comment faire pour enregistrer la naissance de cet enfant en France afin qu'il puisse obtenir la nationalité française ?

Merci pour vos précieux conseils

Par **amajuris**, le **25/06/2016** à **10:25**

bonjour,
votre soeur étant française, son enfant a obligatoirement la nationalité française.
pour enregistrer la naissance de son enfant sur les registres d'état-civil français, votre soeur doit en demander la transcription de l'acte de naissance brésilien.
mais pour la procédure, il faut qu'elle se renseigne auprès de l'état-civil de sa mairie.
mais la solution la plus simple aurait été qu'elle déclare la naissance de son enfant dans un consulat de france.
vous pouvez consultez ce lien:
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/les-naissances-a-l-etranger
salutations

Par **corso133**, le **25/06/2016** à **13:53**

Oui je sais bien, elle va contacter le consulat au Brésil pour savoir si la transcription ne peut pas se faire par une simple demande écrite adressée par voie postale. Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés